

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 19

JEUNESSE ET SPORTS

*Rapporteur spécial* : M. Marcel FORTIER.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguella, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 19), 459 (tome XII) et in-8° 65.

Sénat : 15 (1967-1968).

---

Lois de finances. — Jeunesse - Sports.

Mesdames, Messieurs,

Pour la deuxième année consécutive, le Ministère de la Jeunesse et des Sports dispose d'un fascicule budgétaire qui lui est propre. L'analyse des dotations et les comparaisons avec celles de l'exercice précédent s'en trouvent facilitées, et ce d'autant mieux qu'il n'y a qu'une seule et légère mesure d'ordre, le transfert au budget de l'Education nationale d'un crédit de 220.000 F relatif à la production de films techniques.

Comparé à celui de 1967, le budget de 1968 se présente donc de la manière suivante :

	1967	1968	VARIATIONS en pourcentage.
		(En francs.)	
<b>I. — Dépenses ordinaires.</b>			
Moyens des services.....	379.787.982	422.401.452	+ 11,2
Interventions publiques.....	163.092.800	167.892.800	+ 2,9
<b>Total .....</b>	<b>542.880.782</b>	<b>590.294.252</b>	<b>+ 8,7</b>
<b>II. — Dépenses en capital.</b>			
Crédits de paiement.....	364.000.000	375.000.000	+ 3,0
<b>Total général.....</b>	<b>906.880.782</b>	<b>965.294.252</b>	<b>+ 6,4</b>
Autorisations de programme.....	408.000.000	427.000.000	+ 4,6

L'augmentation modérée de l'ensemble des dépenses de la Jeunesse et des Sports — le taux de croissance n'est que de 6,4 % — résulte d'une pause relative dans l'accroissement des interventions publiques sous forme de subventions (+ 2,9 %) et dans celui des dépenses d'équipement (+ 3 %) après la forte poussée de 1967 (respectivement + 18 % et + 82 %) : tendance à la stabilisation que nous retrouvons dans le nombre réduit des mesures nouvelles.

Quant aux moyens mis à la disposition des services pour leur fonctionnement, ils progressent au même rythme que dans les autres administrations.

Telles sont les caractéristiques de ce modeste budget, qui ne représente que 0,8 % des dépenses ordinaires civiles du budget général et 2 % des dépenses d'investissement.

## I. — LES DEPENSES ORDINAIRES

### A. — Les moyens des services.

Avec 422.401.452 F, les dotations des services sont supérieures de 42.613.470 F à celles qui ont été votées pour 1967, et ce supplément se répartit à raison des trois quarts pour les mesures acquises et d'un quart pour les mesures nouvelles.

*Les mesures acquises* consistent essentiellement en l'extension, en année pleine :

— de la revalorisation des rémunérations de la fonction publique tout au cours de l'année 1967 et, à ce titre, ne sont pas propres au seul Ministère de la Jeunesse et des Sports : + 13 millions 327.842 F ;

— des créations d'emplois qui, figurant dans le budget de 1967, ne sont intervenues effectivement qu'au 15 septembre puisqu'il s'agit de personnel enseignant : + 16.782.781 F.

*Les mesures nouvelles* concernent principalement les dépenses de personnel (+ 9.983.847 F), et, accessoirement, les dépenses de matériel (+ 1.453.000 F).

#### 1° DÉPENSES DE PERSONNEL

a) Il est créé pour la prochaine rentrée 1.180 emplois de personnel enseignant, ainsi répartis :

— professeurs .....	545
— professeurs adjoints .....	120
— maîtres .....	385
— maîtres auxiliaires (instituteurs de C. E. G.).....	130

C'est à peine plus qu'en 1967 (1.138 emplois) et le nombre d'emplois créés est nettement inférieur aux besoins tels qu'ils

avaient été recensés par la Commission spécialisée du V<sup>e</sup> Plan, sous la présidence de M. Lasry. Nous croyons devoir les reprendre pour montrer l'insuffisance de la dotation de 1968 :

ANNEE	NOMBRE de créations d'emplois proposées.	CREATIONS effectives.
1966 .....	1.400	1.018
1967 .....	1.700	1.138
1968 .....	2.000	1.180
1969 .....	2.300	
1970 .....	2.600	

Ainsi, durant les trois premiers exercices du V<sup>e</sup> Plan, le retard accumulé est de l'ordre de 1.750 emplois.

Seules des raisons financières peuvent le justifier puisqu'il n'y a pas, en matière d'éducation physique et sportive, de difficulté de recrutement. Ainsi que le constate la Commission Lasry dans son rapport : « il ne paraît pas impossible de réaliser, au cours de l'exécution du Plan, l'essentiel des recrutements, ainsi prévus... On constate maintenant une augmentation notable du nombre des candidats, tant au niveau des maîtres d'éducation physique qu'à celui des professeurs. C'est ainsi que le nombre des bacheliers candidats à la première année du certificat d'aptitude au professorat est passé de 2.855 en 1964 à 3.575 en 1965, soit une augmentation de 18 % environ d'une année sur l'autre ».

Le coût de la mesure est évalué à 8.055.598 F.

Il faut y ajouter :

— la création de 362 mois-traitements supplémentaires pour rémunérer les maîtres auxiliaires saisonniers qui enseignent le ski et la natation sur les lieux de vacances (+ 399.648 F) ;

— une majoration de 700.000 F de la dotation pour heures supplémentaires (+ 5 %) et une majoration de 200.000 F de la dotation pour frais de suppléance du personnel enseignant (+ 14 %) ;

b) En même temps que s'accroissent l'importance des établissements et le nombre des installations sportives, il faut étoffer les effectifs :

— du personnel de service : création de 20 emplois ;

— du personnel de gardiennage et d'entretien : création de 7 emplois ;

c) Diverses mesures d'amélioration de rémunérations en faveur de certaines catégories d'agents figurent enfin pour une somme nette de 353.523 F. Elles concernent les personnels rétribués sur la base des salaires de l'industrie, quelques agents contractuels de haute qualification (professeurs de l'École nationale de ski, médecins, et 9 chargés d'enseignement d'éducation physique qui sont nommés professeurs adjoints).

## 2° DÉPENSES DE MATÉRIEL ET DE FONCTIONNEMENT

Les actions suivantes recevront des compléments de crédits :

— le transport des élèves : 130.000 F, dont 50.000 prélevés sur le chapitre 36-53 (subvention aux établissements scolaires non gérés par l'Etat) dont la dotation peut être diminuée par suite de la nationalisation progressive des lycées et collèges municipaux ;

— l'organisation des examens et concours en raison de l'augmentation du nombre des candidats : 100.000 F ;

— les dépenses de location : 130.000 F ;

— l'entretien des installations sportives des établissements scolaires (120.000 F dont 20.000 prélevés sur le chapitre 36-53 déjà cité) et des universités (500.000 F) ;

— les enquêtes (500.000 F) et les frais de représentation (43.000 F).

S'agissant d'enquêtes, l'année 1967 a été marquée par la publication du rapport d'enquête sur la jeunesse française qui avait un triple objet :

— engager un dialogue direct avec les jeunes ;

— mieux connaître leur condition, leurs besoins, leurs problèmes ;

— susciter dans l'opinion la prise de conscience de l'importance qui s'attache à la correcte perception et au traitement adéquat de la situation de la jeunesse dans une société en voie de transformation rapide.

« Ce document a rempli son office » déclare l'Administration que nous avons consultée à ce sujet. « Toutefois, il ne saurait être considéré que comme une amorce de cette triple démarche, et non point comme un aboutissement ».

Le rapport d'enquête comporte une série d'enseignements pratiques :

1. *On a constaté tout d'abord que les questions relatives à la jeunesse débordent largement le champ relativement limité confié traditionnellement aux services administratifs chargés des problèmes de jeunesse : celui des loisirs et des activités socio-éducatives. Elles couvrent, en vérité, les principaux domaines de l'Etat et beaucoup sont de nature interministérielle. Une coordination de l'action gouvernementale est, à cet égard, nécessaire. Le Ministre de la Jeunesse et des Sports s'attache, pour sa part, conformément à la mission qui lui a été confiée par le Gouvernement, à en préparer les conditions. La création d'une cellule des études et actions générales, au sein de la nouvelle Direction de la Jeunesse et des activités socio-éducatives, répond notamment à cet objet. Des groupes de travail interministériels, institués selon les suggestions de ce service, prépareront et instruiront les projets de décisions à soumettre au Ministre de la Jeunesse et des Sports ou aux instances gouvernementales compétentes.*

2. *Il ressort ensuite que l'effort entrepris pour mieux connaître la situation et les besoins de la jeunesse dans notre pays doit désormais être poursuivi de manière permanente. Des groupes d'études sont en voie de constitution, à cet effet, à la diligence de la Direction de la Jeunesse.*

3. Dans un domaine aussi délicat et complexe que celui de la vie et des activités des jeunes, il est enfin souhaitable de *soumettre les actions nouvelles à une expérimentation, préalablement à leur éventuelle mise en œuvre. Le Département compte adopter cette attitude chaque fois que cela sera possible.*

Et l'Administration conclut : « La définition, à long terme, d'une politique de la jeunesse, dont le rapport d'enquête donne déjà certaines des orientations majeures, résultera, plus précisément, d'une part de la cohérence que l'effort de coordination gouvernementale confèrera à la série d'actions intéressant les jeunes et conduites par les différents départements ministériels ; d'autre part, de l'insertion des préoccupations de la jeunesse dans le Plan et de l'orientation des travaux qui devront être menés dans les instances de planification ».

\*

\* \*

## B. — Les interventions publiques.

163.092.800 F en 1967, 167.892.800 F en 1968 : l'augmentation n'est que de 4.800.000 F, et ne concerne que trois catégories d'actions, très inégales d'ailleurs dans leur coût financier :

1° *Le règlement à la S. N. C. F. des frais de transports des groupes sportifs et de plein air pour un supplément de 720.000 F représentant près de la moitié de la dotation initiale (1.580.000 F) ;*

2° *La formation des animateurs des maisons de jeunes pour laquelle est demandé un supplément de 800.000 F : un rapport d'enquête et les deux colloques de Marly-le-Roi ont souligné l'importance des problèmes de recrutement, de formation et de perfectionnement des animateurs, ainsi que la croissance des besoins. En effet, il existe à l'heure actuelle un peu plus de 12.000 foyers, maisons ou clubs de jeunes et d'éducation populaire et la mise en place de la loi de programme en accroît chaque année le nombre.*

Le problème le plus aigu est celui de la rémunération. Actuellement 448 animateurs, dont 361 directeurs de maisons de jeunes et de la culture, sont rémunérés sur fonds publics, dont 284 par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (F. O. N. J. E. P.). Le total de leur rémunération s'élève à 9.551.000 F, dont 5.699.500 F pour l'Etat et 3.851.000 F pour les communes et autres collectivités.

Les animateurs bénévoles se faisant rares, l'Etat et les collectivités locales, tôt ou tard, seront amenés à accroître très sensiblement leur effort financier dans ce domaine pour rémunérer un corps d'animateurs permanents ;

3° *La préparation des Jeux olympiques d'hiver à Grenoble et la participation de nos représentants à ces Jeux olympiques et aux Jeux d'été à Mexico.*

Les dotations de l'espèce ne sont pas renouvelables. C'est la raison pour laquelle nous trouvons :

— au titre des services votés, l'annulation des crédits adoptés pour 1967 et pour les mêmes objets : 2,5 millions pour la partici-

pation à diverses manifestations internationales et 22,5 millions de subventions au Comité d'organisation des Jeux olympiques de Grenoble ; soit un total de 25 millions ;

— au titre des *mesures nouvelles*, un crédit de 28.280.000 F, ainsi réparti :

- participation des athlètes aux Jeux olympiques de Grenoble et de Mexico..... 3.620.000 F  
dont 2.900.000 F pour Mexico (220 athlètes et 80 accompagnateurs environ) et 720.000 F pour Grenoble (150 athlètes et 50 accompagnateurs environ).
- subvention à l'Office national d'accueil aux Jeux olympiques d'hiver, qui dépend du Commissariat général au Tourisme et est chargé de l'hébergement des visiteurs..... 320.000 F
- subvention au Comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver à Grenoble, émanation du Comité olympique français et de la municipalité. 24.340.000 F

L'organisation des Jeux olympiques d'hiver coûtera plus cher que prévu. Le budget initial du Comité d'organisation (C. O. J. O.) avait été arrêté, en 1964, à 50 millions de francs. Comme il arrive généralement en pareil cas, la sous-estimation a été importante. Une première réévaluation est intervenue en 1966, après arbitrage du Premier Ministre, et le montant des dépenses a été porté à 84.600.000 F. En 1967, le C. O. J. O. a été amené à demander deux compléments : 21.121.500 F en juin, 733.000 F en juillet. Le budget de l'organisme se présente à l'heure actuelle comme suit :

— dépenses .....	106.464.500 F.
— recettes .....	30.664.500 F.

C'est le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui a fourni ou fournira la différence sous forme de subventions.

D'autres départements ministériels sont d'ailleurs concernés et fourniront leur contribution.

Au total, on estime à un peu plus d'un milliard de francs le montant des investissements réalisés dans la région de Grenoble à l'occasion des Jeux Olympiques. La participation de l'Etat —

interventions directes et subventions — sera de l'ordre de 55 %, le complément étant couvert par des prêts (H. L. M., I. L. N., Caisse des dépôts et consignations).

Les principales opérations lancées sont les suivantes :

	Coût en millions de francs.
a) <i>Communications</i> :	
— <i>Programme autoroutier</i> .....	135
Il comporte deux autoroutes de dégagement (Grenoble—Pont-de-Veurey, en direction de Lyon, et Grenoble—Meylan—Letouvet, en direction de Chambéry) et deux autoroutes urbaines, la première reliant la route de Lyon à la vallée du Drac, la seconde la vallée du Drac à la vallée du Grésivaudan.	
— <i>Programme des routes nationales</i> .....	40
Il comprend principalement l'amélioration de la route Lyon—Grenoble, les déviations de Sassenage et de Vizille, l'aménagement du carrefour de Gières et de la route nationale n° 91 vers Bourg-d'Oisans.	
— <i>Programme des chemins départementaux</i> .....	37
Il comprend essentiellement l'aménagement des accès aux stations de Chamrousse, de l'Alpe-d'Huez, de Saint-Nizier et les routes du Vercors.	
— <i>Voirie urbaine</i> (passages supérieurs et inférieurs pour piétons, etc.).	70
— <i>Déviations de la voie ferrée Grenoble—Chambéry et la reconstruction de la gare</i> .....	100
b) <i>Equipements sportifs</i> : pistes de Chamrousse et remontées, stade de glace, anneau de vitesse, tremplin de Saint-Nizier, tremplins et pistes d'Autrans .....	
	90
c) <i>Construction de la Maison de la Culture et du Conservatoire de Musique</i> .....	
	10
d) <i>Hébergement</i> :	
— <i>Village olympique de Grenoble</i> (Z. U. P. 150 millions), constructions scolaires et sportives intégrées à la Z. U. P. (15 millions), équipements sociaux et culturels (2,5 millions).....	167,5
— <i>Village olympique d'Autrans</i> (village de vacances et gîtes familiaux)...	15
e) <i>Centre de presse</i> (Société Malherbe).....	60
f) <i>Renforcement du réseau téléphonique, des télécommunications et de l'équipement radiotélévision</i> .....	140
g) <i>Equipements urbains</i> :	
— <i>Hôtel de Ville</i> .....	26
— <i>Hôtel de police</i> .....	8
— <i>Caserne de pompiers</i> .....	7
— <i>Hôpital Sud</i> .....	28
— <i>Palais de la foire</i> .....	15

Signalons enfin que trois hôtels de grand confort comportant 200 chambres sont en chantier, deux à Grenoble même et un à la limite de l'agglomération.

L'ensemble de ces réalisations, sauf peut-être une partie des équipements sportifs, qui n'a été réalisé que pour permettre le déroulement des épreuves inscrites aux Jeux olympiques, s'intègrent dans le programme de développement de Grenoble et de sa région.

Les installations sportives sont propriété des municipalités sur le territoire desquelles elles ont été réalisées. Au moment de l'attribution des Jeux, celles-ci se sont engagées à en assurer l'entretien. Deux problèmes se trouvent posés : celui du financement des dépenses futures d'entretien et, corrélativement, celui du plein emploi ultérieur de ces installations pour les rentabiliser.

Le Gouvernement ne méconnaît pas les difficultés qui attendent les collectivités locales intéressées. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a, d'ores et déjà, provoqué toute une série de réunions avec les maires pour mettre sur pied des formules d'association avec les fédérations sportives et des programmes d'utilisation. Des conseillers techniques ont été nommés à Grenoble dans diverses disciplines pour développer le nombre de pratiquants, notamment en patinage de vitesse et en cyclisme sur piste.

Mais il faudra imaginer d'autres mécanismes pour alléger les charges qui vont peser sur les municipalités. Les Jeux olympiques ne sont-ils pas une affaire nationale ?

Quoi qu'il en soit, dans l'immédiat, l'effort consacré aux Jeux s'effectuera au détriment des autres interventions publiques dont les dotations demeurent inchangées :

— l'éducation populaire.....	18.336.800 F.
— les colonies de vacances.....	1.195.000 F.
— les bourses d'études et de voyage.....	80.000 F.

C'est dire que, compte tenu des hausses de prix, ces moyens d'action enregistrent une légère diminution.

Il en résultera, pour les maisons de jeunes, des difficultés inextricables en 1968. En effet, les subventions qu'elles reçoivent se résolvent, pour l'essentiel, en traitements servis aux animateurs. Or, les rémunérations progressent chaque année. Mais il y a plus grave : nous avons adopté une loi de programme dont l'heureux effet est de doter le pays d'un contingent annuel de maisons nouvelles pour lesquelles les associations devront fournir des responsables. Comment vont-elles les payer l'an prochain si les subventions demeurent à leur niveau de 1967 ?

Pour marquer son désaccord avec le Gouvernement sur ce point, votre Commission des finances vous proposera de supprimer le crédit inscrit au chapitre 43-52.

Par ailleurs, *M. Paul Chevallier* a fait observer que les sociétés de gymnastique n'étaient pas suffisamment dotées alors que la gymnastique doit être considérée comme le sport de base, aussi bénéfique sur le plan physique que sur le plan moral.

## II. — LE BUDGET D'EQUIPEMENT

Pour la troisième des cinq années d'application de la loi de programme du 2 juillet 1965 et du V<sup>e</sup> Plan, le budget d'équipement du Ministère de la Jeunesse et des Sports se présente de la manière suivante :

	1967			1968		
	Chapitre 56-50.	Chapitre 66-50.	Total.	Chapitre 56-50.	Chapitre 66-50.	Total.
	(En millions de francs.)					
I. — <i>Autorisations de programmè :</i>						
Secteur extra-scolaire (loi de programme) .....	25,0	173,5	198,5	55,0	147,0	202,0
Secteur scolaire et universitaire.	69,5	140,0	209,5	50,0	175,0	225,0
Total .....	94,5	313,5	408,0	105,0	322,0	427,0
II. — <i>Crédits de paiement</i> .....	74,0	290,0	364,0	95,0	280,0	375,0

La progression des *crédits de paiement* est faible : 11 millions de francs en valeur absolue et 3 % en valeur relative.

Celle des *autorisations de programme* est à peine plus élevée : 19 millions et 4,6 %. En 1968, le département de la Jeunesse et des Sports n'aura pas été privilégié.

### 1° Les principales opérations.

Les mesures importantes de déconcentration — la quasi-totalité des travaux subventionnables est déconcentrée, puisque bien rares sont les opérations d'un montant supérieur à 1 million de francs — ne permettent pas de dresser une liste exhaustive des programmes : d'ailleurs ces listes sont en cours d'élaboration aux niveaux régional et départemental et ne seront connues de l'administration centrale qu'à la fin de l'année.

Cependant, il est d'ores et déjà possible de signaler quelques opérations importantes relevant notamment de l'effort spécial en faveur des métropoles d'équilibre et de la région parisienne.

Ce sont :

— pour la région parisienne, la participation du Ministère de la Jeunesse et des Sports à l'acquisition du champ de courses du Tremblay, en vue de la création d'un grand parc de loisirs et complexe sportif (15 millions) ;

— pour la région du Nord, la réalisation des premières tranches de travaux du complexe omnisports de la métropole (Flers-Annapes) et du parc régional de Raismes (Saint-Amand) (7 millions) ;

— pour la région d'Aquitaine, le début de la réalisation de la plaine de jeux de Bordeaux-Nord (2 millions) ;

— pour la région des Pays de la Loire, la réalisation de l'ensemble omnisports couvert de Nantes (3 millions) ;

— pour la région de Provence—Côte d'Azur, la poursuite du complexe sportif de Luminy à Marseille (2 millions).

Par ailleurs, c'est en 1968 que sera lancée la première des trois tranches de l'opération « 1.000 clubs de jeunes » : elle a pour objet de substituer des constructions moins onéreuses, et partant plus nombreuses, à une fraction du programme des maisons de jeunes. Un concours pour la fabrication en série de clubs de 150 m<sup>2</sup> montables par les jeunes eux-mêmes a été lancé ; cinq projets ont été retenus.

Pour 1968, une dotation de 25 millions de francs a été inscrite au Titre V correspondant à 333 clubs ; les quatre cinquièmes environ seront « régionalisés » et répartis proportionnellement aux populations de 15 à 25 ans, un cinquième étant réservé, au niveau ministériel, pour des expériences pédagogiques.

## 2° L'état d'avancement du V<sup>e</sup> Plan.

La loi de programme du 2 juillet 1965 (un volume de 1.050 millions de francs de crédits sur cinq ans) s'exécute d'une manière chaotique, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

ANNEE	DOTATION (en millions de francs).	POURCENTAGE d'exécution.
1966 .....	180,0	17,1
1967 .....	198,5	18,9
1968 .....	192,0	18,3
Total .....	570,5	54,3

Le programme prend du retard en 1968 : un échéancier qui avait été fourni à mon prédécesseur, lors de la loi de finances pour 1966, tablait sur 215 millions d'autorisations de programme. Le coût des Jeux de Grenoble n'est sans doute pas étranger à la réduction constatée, pas plus d'ailleurs que les besoins du secteur scolaire et universitaire.

En ce qui concerne l'exécution du *V<sup>e</sup> Plan*, on constate des distorsions par régions.

La région Rhône-Alpes avec un taux de réalisation de 77 % en raison des Jeux Olympiques d'hiver, la région Languedoc-Roussillon (69 %) du fait de la création du centre d'altitude de Font-Romeu pour la préparation aux Jeux Olympiques d'été de Mexico, la région Auvergne (84 %) grâce à la préparation aux Jeux européens d'aviron, sont assez nettement en avance. La Basse-Normandie (42 %), le Midi-Pyrénées (44 %), le Nord (46 %), la Lorraine (47 %) accusent des retards sérieux.

Au total, le taux de réalisation du Plan en trois ans s'élèvera à 50 %.

\*  
\* \*

En résumé, le budget de la Jeunesse et des Sports pour 1968, après les grands progrès faits au cours des exercices précédents, s'est mis en vitesse de croisière et, de la grisaille générale, ne ressortent que quelques faits saillants : l'insuffisance des créations d'emplois de personnel enseignant et des dotations de l'éducation populaire, ainsi que le coût élevé de l'organisation des Jeux olympiques d'hiver.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent et compte tenu de l'amendement qu'elle vous présente, votre Commission des Finances vous propose l'adoption du budget de la Jeunesse et des Sports pour 1968.

**AMENDEMENT PRESENTE PAR LA COMMISSION**

*Article 36.*

**ETAT B**

**Jeunesse et Sports.**

**TITRE IV. — Interventions publiques..... + 29.800.000 F.**

**Amendement : Réduire ce crédit de 18.336.800 F.**